

CONSEIL DE LA COOPÉRATION CULTURELLE

COMPÉTENCE ET RESPONSABILITÉ  
UN ENSEIGNEMENT POUR UNE EUROPE UNIE

Michael VOBEK  
Division de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
Section de la Recherche

**Introduction**

Le Conseil de l'Europe est la plus vieille organisation européenne ; 44 Etats participent à son programme éducatif.

L'éducation a un rôle essentiel à jouer dans la prise de conscience d'une identité européenne au-delà de l'intégration économique.

L'Europe a de considérables défis à relever : l'aide à l'Europe centrale et orientale et au tiers monde, la lutte contre la pollution de l'environnement, l'immigration de masse etc ... La coopération de tous s'impose.

En matière de politique de l'éducation, la conclusion est qu'il ne faut pas gâcher les talents mais au contraire, soutenir les personnes surdouées qui, pour leur part, devraient prendre conscience qu'elles ont, vis-à-vis de la société, le devoir de développer et d'exploiter leurs talents dans l'intérêt de tous.

**Définition du surdoué et ses conséquences**

Pour le Conseil de l'Europe, le terme "surdoué" ne s'applique pas exclusivement à des individus ayant un QI élevé mais peut traduire de grandes capacités dans de nombreux secteurs (musique, art, technologie, artisanat, compétence dans le domaine social, éducatif ou politique, sport).

Il faut apporter un même soutien à tous les surdoués, quelle que soit la forme que prennent leurs capacités exceptionnelles. L'enseignement général et l'enseignement professionnels doivent jouir d'un prestige égal.

Un soutien particulier peut être nécessaire pour promouvoir les talents cachés des filles, des enfants d'ouvriers ou de travailleurs migrants, et de ceux qui reçoivent une éducation spéciale.

**Profil de l' "homo europeus"**

Il est essentiel de donner à tous une vaste éducation générale comprenant des matières telles que :

- La maîtrise de la langue maternelle
- La connaissance des langues étrangères
- Des connaissances de base en mathématiques et en sciences
- Des notions de technologie (y compris l'informatique)
- L'histoire dans sa dimension européenne

- La géographie européenne
- L'instruction civique (principes de base pour construire l'Europe et participer à la vie publique)
- La créativité
- L'éducation physique et sanitaire
- L'éducation religieuse et les valeurs morales

Toutes les personnes surdouées ont besoin d'une solide éducation générale.

### **Identification des surdoués**

La recherche doit fournir le savoir-faire et les instruments nécessaires ; il faut aider les enseignants, les parents etc. à déceler les talents. Toutefois, il faut que l'enfant ou l'adolescent doué consente à recevoir un soutien particulier.

### **Mesures gouvernementales en matière d'éducation**

La question de savoir s'il faut créer des écoles distinctes pour les surdoués ou les maintenir dans le système scolaire ordinaire est controversée. Le Conseil de l'Europe est favorable à l'intégration.

On peut citer plusieurs mesures (voir le rapport d'un atelier de recherche pédagogique organisé à Nimègue en 1991) : reconnaissance par voie législative de la nécessité d'apporter un soutien spécial aux surdoués ; nécessité d'accorder une attention spéciale aux filles et aux femmes douées ; différenciation interne dans les établissements scolaires ; activités d'enrichissement ; élaboration de programmes scolaires et de matériel pédagogique spéciaux pour les surdoués ; formation des enseignants les rendant aptes à aider les surdoués ; accélération des études se traduisant par une scolarisation précoce et/ou dans certains cas, le passage anticipé dans la classe supérieure ; soutien à la recherche fondamentale et appliquée sur la notion de "don" ; promotion des initiatives privées pertinentes.

### **Le problème de la responsabilité**

#### Situation actuelle

Les personnes surdouées n'occupent pas nécessairement les postes élevés où l'Europe a besoin d'elles. Un trop grand nombre d'autres facteurs entrent en ligne de compte.

#### Analyse des besoins concernant les talents

Il faut approfondir la réflexion pour déterminer quels types de surdoués sont nécessaires et à quels postes, et trouver les moyens de les attirer.

#### Responsabilité des surdoués

En échange de l'aide de l'État, les surdoués doivent se sentir responsables vis-à-vis de la société et chercher à occuper des postes où ils peuvent faire le meilleur usage possible de leurs talents.

### **Conclusion**

Les organisations intergouvernementales telles que le Conseil de l'Europe ne peuvent remplacer les fructueuses initiatives privées et le travail utile des associations ; elles ne peuvent que contribuer à créer les conditions favorables sur le plan politique.

## ANNEXE

### CONCLUSION DE L'ATELIER DE NIMEGUE

Les différences individuelles doivent être reconnues en tant que réalité objective et prises en compte à ce titre dans toute législation. En vertu des droits individuels de l'homme, les individus doués doivent pouvoir bénéficier de structures éducatives adéquates leur permettant d'aller au bout de leurs possibilités.

La situation particulière et favorable des individus doués de sexe féminin doit être étudiée de manière encore plus approfondie.

Les dispositions en faveur des élèves doués doivent de préférence être mises en place au sein du système scolaire existant sous la forme de programmes souples, de stratégies de différenciation interne et d'activités d'enrichissement.

Il est urgent d'élaborer des activités d'enrichissement adéquates, des programmes d'études spéciaux et des outils d'apprentissage pour élèves doués.

La formation adéquate et efficace des enseignants a une importance capitale : la différenciation en faveur des élèves doués devrait être un élément fondamental de la formation initiale de tous les enseignants, et il est indispensable de multiplier les stages de formation continue traitant ce sujet.

La formule de l'accélération sous la forme d'une scolarisation précoce et/ou du passage anticipé dans la classe supérieure est acceptable dans des cas précis en l'absence de solutions plus satisfaisantes, à condition qu'elle soit choisie d'un commun accord par l'école, les parents et l'enfant.

Des écoles et/ou des classes spéciales pour les élèves doués ne devraient être créées, en règle générale, que pour un certain nombre de talents bien précis (par exemple la musique et les arts de la scène).

La recherche fondamentale sur la notion de "don" doit être développée pour servir de fondement à la recherche appliquée.

Il faut procéder sans tarder à des travaux de recherche appliquée concernant les stratégies d'identification des enfants doués et les dispositions à adopter en leur faveur. Les résultats devraient être concrétisés par le biais des formations initiale et continue des enseignants.

Les associations de parents d'élèves et d'autres initiatives privées en faveur des enfants doués devraient être encouragées.